

Jean-Luc Crucke ne veut pas d'une taxe "Ernst"

Dossier réalisé par
Laurent Lambrecht

- La "task force" sur les certificats verts est finalement arrivée à un accord inespéré.
- Elle propose d'instaurer une taxe de 45 euros par ménage pour apurer le système.
- Une recommandation qui ne plaît pas au ministre wallon de l'Énergie.

La saga des certificats verts

2007. Le ministre André Antoine (CDH) octroie sept certificats verts, au lieu d'un seul, aux petits producteurs photovoltaïques. Attirés par les rendements intéressants de l'investissement, les ménages wallons installent en masse des panneaux sur leurs toits.

2011. La Cwape tire la sonnette d'alarme au sujet d'une subvention excessive. Jean-Marc Nollet (Ecolo) attend avant de réformer le système et, ensuite, laisse deux mois aux ménages intéressés pour payer un acompte et bénéficier des conditions très avantageuses. Résultat, des milliers d'installations alimentent la bulle.

2013. Face à l'afflux de certificats verts sur le marché, Jean-Marc Nollet décide de faire passer de 15 à 10 ans la durée d'octroi de certificats verts. Une décision confirmée par le ministre socialiste Paul Furlan plus tard.

Comme l'annonçait "La Libre" ce jeudi, la "task force" sur les certificats verts était bel et bien proche d'un accord. Après des mois de discussions animées, les différents acteurs autour de la table ont finalement apposé leur signature, ce jeudi, sur le rapport final destiné à Jean-Luc Crucke (MR), le ministre wallon de l'Énergie.

L'objectif de ce groupe de travail, mis en place par le ministre libéral, était d'aboutir à des recommandations en vue de résorber la dette des certificats verts, estimée à environ 2 milliards d'euros au total. Selon nos informations, le rapport final recommande à Jean-Luc Crucke d'instaurer une taxe forfaitaire de 45 euros, par an et par ménage, pour apurer une partie de cette dette. A charge du ministre de mettre en place un système juridiquement solide.

Cette proposition risque cependant de mettre le ministre wallon dans l'embarras. En effet, ce dernier a publié un communi-

qué de presse, juste avant la signature de l'accord, signifiant qu'il était opposé à une telle taxe. "Quand on me parle d'une taxe 'Ernst' de 50 euros, le libéral que je suis ne peut qu'être perplexe", avait-il indiqué.

"Pas de problème avec la taxe Ernst"

Damien Ernst, le président de la task force, a refusé de commenter le contenu du rapport final, mais il a accepté de réagir aux propos du ministre. "Je n'ai aucun problème à ce que cette taxe s'appelle la taxe Ernst, a-t-il déclaré. Il était impossible d'avoir un accord sans ce prélèvement qui est nécessaire. Il faut arrêter de cacher la dette et répartir sur des bases saines. L'implémentation de notre accord permettrait enfin d'apurer le système."

Il reste que Jean-Luc Crucke ne se sent pas tenu par les recommandations du groupe de travail qu'il a lui-même mis en place (voir ci-contre). On verra donc quelle sera la solution finalement retenue. Mais

une chose est certaine: le ministre ne pourra pas respecter sa promesse de rendre les quinze années de certificats verts promis aux 79 000 installations photovoltaïques mises en place entre 2008 et début 2012 sans que le contribuable ne passe à la caisse.

Pour rappel, la "task force" a été le théâtre d'affrontements entre les représentants d'acteurs aux intérêts diamétralement opposés: Edora, le représentant de la filière renouvelable, TPCV, le représentant des petits producteurs photovoltaïques, la Febeg, la fédération de l'industrie électrique et gazière, ainsi que Test-Achats et Febeliec, les représentants des consommateurs d'électricité.

Si certaines propositions font grincer des dents, l'accord semble avancer des solutions plus durables dans un dossier qui a empoisonné la vie des ministres wallons de l'énergie successifs ces sept dernières années.

Pour rappel, Edora a accepté que le mécanisme des certificats verts, qui assure la rentabilité de l'industrie du renouvelable depuis des années, soit supprimé et rem-

placé par un autre système de soutien à mettre sur pied. TPCV (filiale du renouvelable) a pour sa part obtenu que le rapport final ne s'oppose pas à ce que les 79 000 installations photovoltaïques concernées reçoivent quinze années de certificats verts si le monde politique le décide (ce qui coûterait plus de 800 millions d'euros). Et cela à condition que le paiement de ces cinq années de cv soit étalé sur dix ans, et que seuls les ménages qui en font la demande soient rémunérés.

Les 45 euros pas suffisants ?

Enfin, la "task force" recommande de créer un fonds de transition énergétique chargé de récolter les subsides actuels, ainsi que la future taxe de 45 à 50 euros par ménage. Ce fonds devra soutenir des projets renouvelables à moindre coût, notamment en les mettant en concurrence quand c'est possible.

Il reste que cette taxe de 45 euros ne sera vraisemblablement pas suffisante pour résorber la dette, tout en subsidiant suffisamment de projets. Jean-Luc Crucke a encore du pain sur la planche...

2 milliards

dette

Le ministre Crucke avait estimé la dette des certificats verts à 2 milliards d'euros au total.

Crucke : "Je suis assis sur un volcan"

Vous êtes clairement contre l'instauration d'une taxe pour financer la bulle des certificats verts ?

J'ai simplement rappelé que je suis libéral et que je n'ai jamais considéré qu'alourdir la charge sur le citoyen était une solution.

Vous allez donc vous écarter des recommandations finales de la task force ?

Il n'a jamais été dit que le gouvernement allait suivre aveuglément l'éventuel consensus qui en sortirait. Nous devons prendre nos responsabilités sur la base de plusieurs éléments, notamment le rapport de la task force et l'avis de la Cwape (régulateur wallon, NdlR) sur ce rapport. L'objectif est d'apporter une solution définitive à un problème dont je ne suis que l'héritier. Je suis assis sur un volcan uniquement parce que mes prédécesseurs n'ont pas pris leurs responsabilités.

Dans l'opposition, vous aviez milité en faveur du maintien d'une durée de quinze ans d'octroi de certificats verts aux ménages

concernés. Comment allez-vous financer ce coût de 850 millions d'euros sans nouvelle taxe ?

Je ne donnerai aucun élément avant d'avoir analysé le rapport final de la task force. Quand ce rapport et l'avis de la Cwape seront connus, le gouvernement wallon pourra prendre une décision. Elle devrait tomber avant la fin juillet.

On ne voit pas de solution définitive à la crise des certificats verts sans une augmentation de la facture des consommateurs d'électricité... Quelqu'un doit bien payer cette dette de 2 milliards d'euros, non ?

A l'heure actuelle, je dois encore analyser le contenu du rapport de la task force. Non seulement, je n'ai pas essayé de savoir ce qui s'y disait, mais j'ai refusé tout contact avec ses membres.

Votre communiqué de presse dénonçant cette taxe de 45 euros a tout de même mis la pression sur ses membres...

Je peux quand même rappeler ma sensi-

bilité libérale... Sinon, je devrai éviter de répondre aux questions parlementaires. Paul Furlan avait déjà essayé de déguiser cette taxe en taxe Crucke, mais aujourd'hui on a bien compris que c'est une taxe "Ernst".

Vous avez l'air remonté contre les fuites...

J'ai simplement rappelé que les membres de la task force se sont engagés à fonctionner dans la confidentialité. Je prends acte que ce n'est pas la première fois que ce n'est pas respecté. La meilleure manière d'obtenir un consensus est de ne pas proposer des solutions radicales, et respecter les règles de la confidentialité.